**Communiqué de presse**

**09 septembre 2022**

**Signature d’une convention cadre de partenariat entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l’Organisation « Touche pas à mon enfant » pour le renforcement des actions de prévention et de prise en charge des enfants victimes de violence.**

Suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l’Assiste, visant la promotion et la protection des droits de l’enfant, en particulier le droit à la santé physique et psychologique.

Et en accomplissement des directives de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l’Observatoire National des Droits de l’Enfant, visant à promouvoir et renforcer les droits de l’enfant, en appuyant de nombreux projets structurants.

Le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale Professeur Khalid AIT TALEB, a signé, le vendredi 09 Septembre 2022 à Rabat, la convention cadre de partenariat pour le renforcement des actions de prise en charge et de prévention des enfants victimes de violence, avec l’organisation « Touche pas à mon enfant » représentée par Mme. Najat Anwar, Présidente de l’organisation, dans l’objectif de renforcer les services de santé et de prendre en charge les enfants victimes de toutes formes d’abus et de violence.

Cette convention qui s’étend sur 3 ans vise à améliorer la prise en charge de cette catégorie vulnérable et renforcer les services rendus aux enfants victimes de violence au sein des établissements de santé, et consolider les efforts déployés par les professionnels de la santé au niveau central et local.

Des comités seront mis en place pour suivre la mise en œuvre des dispositions de cette convention au niveau territorial, afin d'assurer la sensibilisation de la population et des professionnels de la santé aux différentes formes de violences exercées à l’encontre des enfants. Aussi, les informer sur les services mis à disposition par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et sur les modalités d'accompagnement et de prise en charge.

Il est à noter que le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a mis en place, depuis l’année 2008, des unités intégrées de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence au niveau des structures hospitalières couvrant tout le Royaume. Un total de 103 unités dont 12 unités implantées au niveau des hôpitaux régionaux, 65 unités intégrées dans les hôpitaux provinciaux, en plus de 26 unités au niveau des hôpitaux de proximité.

Ces unités assurent les missions d'accueil, d'écoute, de prise en charge médicale, et psychosociale des femmes et des enfants victimes de violence. Aussi, elles veillent au soutien, et à l’accompagnement, et l'orientation de ces enfants vers les institutions partenaires.